EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-182 Renouvellement du contrat de projet « action cœur de ville » - emploi non permanent

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le 05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-182-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N°26-182

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE » - EMPLOI NON PERMANENT

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que par délibération n° 23-127 du 25 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet dédié au programme « Action Cœur de Ville », pour une durée de 36 mois à compter du 1er décembre 2023.

Dans ce cadre, la cheffe de projet s'est vu confier des missions de pilotage, de coordination et de suivi des projets et actions inscrits dans la convention « *Action Cœur de Ville* », en lien avec les partenaires institutionnels et les différents référents de la collectivité.

Les missions exercées ont porté sur le pilotage et le suivi des actions inscrites dans le programme « Action Cœur de Ville », notamment en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de mobilités, d'aménagement urbain et de biodiversité. Elles ont également consisté à coordonner, avec les partenaires institutionnels, l'élaboration de la convention « Action Cœur de Ville 2 », structurée autour des orientations fixées par l'État, en particulier en matière d'aménagement des entrées de ville.

L'évaluation de ces missions porte sur un bilan des actions réalisées et restant à conduire :

- Habitat : l'OPAH-RU se poursuit jusqu'à février 2027. L'opération de reconversion du 20 rue du quai, opération pilote de ce contrat, au regard de sa complexité se poursuivra au-delà de cette échéance.
- Développement économique et commercial : les études architecturales du projet du Corner Normand ont été engagées, et devraient permettre la mise en chantier du projet au 2e semestre 2027.
- Développer les mobilités : une étude sur la signalétique directionnelle et locale a été menée, aboutissant à la réalisation de travaux en 2027.
- Aménagement urbain : la définition et la conduite de projets urbains sont à préciser à l'aune de ce nouveau mandat. Le programme des opérations devrait se préciser prochainement avec l'Agglomération Seine-Eure.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-182-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

- Réalisation de certains équipements publics : les études ont été suivies pour permettre une valorisation dans les bilans Action Cœur de Ville.
- Axes transversaux : dans le prolongement de la grande cause municipale 2025 consacrée à « la nature en ville », la cheffe de projet Action Cœur de Ville pilote aujourd'hui et jusqu'au début de l'année 2028, un atlas de la biodiversité communale. Par ailleurs, un Observatoire de la Nature en Ville a été mis en place, réunissant des acteurs comme l'Agence d'Urbanisme des Boucles de Seine et Eure, l'Etablissement Public Foncier Normand pour le suivi des stratégies de sobriété foncière. Dans ce même cadre, la cheffe de projet Action Cœur de Ville supervise le projet d'adaptation du Schéma Directeur des Aménagement Lumineux pour tenir compte des enjeux de biodiversité. Enfin, la cheffe de projet a beaucoup accompagné le service espaces verts à la formalisation des dossiers Ville et Villages fleuris.

- Rédaction de la convention Action Cœur de Ville 2 : cette dernière a été signée le 30 novembre 2023. Pour la Ville de Louviers et ses partenaires, le principal projet à développer réside autour de l'arrivée d'une nouvelle halte ferroviaire en 2032, et des aménagements urbains à penser autour de cet équipement structurant.

À l'issue de la période initiale du contrat, plusieurs actions engagées dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » demeurent en cours de réalisation et nécessitent, au regard de leur état d'avancement et des échéances associées, la poursuite d'un accompagnement dédié afin d'en assurer le suivi et la bonne mise en œuvre. Il est donc proposé de renouveler le contrat de projet pour une durée de 18 mois à compter du 1er décembre 2026.

Les missions confiées au chef de projet porteront principalement sur:

- L'achèvement des opérations engagées dans le cadre de l'OPAH-RU et des dispositifs de revitalisation du centre-ville ;
- Le suivi des projets liés aux mobilités et aux aménagements urbains ;
- La poursuite de l'atlas de la biodiversité communale et de l'Observatoire de la Nature en Ville ;
- L'obtention du label régoinal Ville de la Reconstruction ;
- La préparation des futures contractualisations Action Cœur de Ville.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-182-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Le contrat de projet, prévu à l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités de recruter un agent contractuel pour conduire un projet ou une opération identifiée pendant la durée nécessaire à son accomplissement.

Les agents contractuels recrutés au titre d'un contrat de projet sont régis par le décret n°88-145 du 15 février 1988.

L'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) a été recueilli le 22 octobre 2026.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment ses articles L. 313-1, L. 332-24 à L. 332-26 et R. 332-34 à R. 332-40,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels de la fonction publique,

VU l'avis favorable du comité social territorial du 22 octobre 2026,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus pendant les 3 premières années de contrat de projet,

CONSIDÉRANT la nécessité de mener à bien les projets en cours de réalisation,

DECIDE de renouveler un poste non-permanent de catégorie A, à temps complet, sous le statut de Contrat de Projet, pour assurer les missions de chef de projet Action Cœur de Ville telles que décrites ci-dessus.

PRÉCISE que l'emploi est ouvert aux grades d'attaché territorial ;

PRÉCISE que le candidat devra justifier d'une formation supérieure dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement local, de l'urbanisme ou du développement territorial ainsi que d'une expérience professionnelle dans la conduite de projets complexes et le partenariat institutionnel.

PRÉCISE que la rémunération sera déterminée par Monsieur le Maire par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, en tenant compte de l'expérience professionnelle et des qualifications détenues par l'agent.

PRECISE que cet emploi est renouvelé à compter du 1er décembre 2026 pour une durée de 18 mois.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-182-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

DIT que les critères d'évaluation de la mission seront ceux décrits ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

VILLE DE LOUVIERS

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-182-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026